

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

#### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_194 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION SUR L'ESPACE PUBLIC - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Monsieur Bernard BERTHELIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.132-14, L.251-1 et L.251-2 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur relative à la vidéoprotection ;

Vu les besoins exprimés par les forces de l'ordre et les communes membres en matière de sécurité publique et de tranquillité ;

Vu l'avis favorable du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réuni le 02 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de prévenir les incivilités et les actes de délinquance sur le territoire communautaire ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de prévention et de sécurisation des espaces publics, les moyens de dissuasion, afin de faciliter également l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens techniques et financiers à l'échelle intercommunale ;

Considérant la volonté de garantir le respect des libertés individuelles et du cadre légal en matière de vidéoprotection ;

Aurillac Agglomération engage la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public, en partenariat avec les communes concernées.

Pour l'installation des caméras, huit sites prioritaires ont été identifiés comme suit :

- Entrée Nord-Est – Lieu dit « Bancou », Commune de Giou-de-Mamou, sur la RN122 (ZGN) ;
- Carrefour giratoire Sud-Est – Intersection Avenue Georges Pompidou / Boulevard de Verdun / Avenue du Général Leclerc / Avenue des Volontaires, Commune d'Aurillac (ZPN) ;
- Carrefour giratoire de la Poudrière – RN122 et D822, Communes d'Aurillac (ZPN) et Ytrac (ZGN) ;
- Carrefour du Pas de Rieu – RN122 et D53, Commune de Sansac-de-Marmiesse (ZGN) ;
- Carrefour Plainadiou – D920 et D990, Commune d'Arpajon-sur-Cère (ZPN) ;
- Carrefour Ouest – D120 et D922, Commune d'Ytrac (ZGN) ;
- Carrefour Nord – D922, D253 et D453, Commune de Naucelles (ZGN) ;
- Carrefour René Cassin – RN122, Commune d'Aurillac (ZPN).

Les caméras seront installées conformément aux prescriptions techniques en vigueur. Une demande d'autorisation sera déposée auprès de la Préfecture du Cantal et de la CNIL. Les données seront conservées dans le respect des délais légaux et accessibles uniquement aux agents habilités.

Le coût global du dispositif est estimé à 500 000 € TTC, financé par :

- le budget propre d'Aurillac Agglomération ;
- des subventions sollicitées auprès de l'État (FIPD) et de la Région AURA.

L'opération sera réalisée en 2 tranches, chacune comptant 4 sites et un total de 12 caméras. La tranche 1 sera réalisée en 2026 et la tranche 2 en 2027.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

### Tranche 1 - Sites 1, 6, 7, 8. - année 2026 (4 sites - 12 caméras)

DEPENSES d'investissement	HT	TTC
Equipements de video protection	€ 72 704,17	87 245,00 €
Travaux de génie civil	€ 140 316,67	168 380,00 €
<b>TOTAL DEPENSES OPERATION</b>	<b>€ 213 020,83</b>	<b>255 625,00 €</b>

RECETTES d'investissement	TTC
Etat ( <i>appel à projet 2026 ou DETR</i> )	42 604,17 €
Région ( <i>Sécurisation des Espaces publics</i> )	106 510,42 €



FCTVA	16,404% du TTC	41 932,73 €
<b>Aurillac AGGLO</b> <b>Autofinancement</b>	- <i>Solde pour équilibre</i>	<b>64 577,69 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b> <b>OPERATION</b>		<b>255 625,00 €</b>

## Tranche 2 - Sites 2, 3, 4, 5. - année 2027 (4 sites - 12 caméras)

DEPENSES d'investissement	HT	TTC
Equipements de video protection	341,67 €	69 83 210,00 €
Travaux de génie civil	851,67 €	133 160 622,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b> <b>OPERATION</b>	<b>193,33 €</b>	<b>203</b> <b>243 832,00 €</b>

RECETTES d'investissement	TTC
Etat ( <i>appel à projet 2027 ou DETR</i> )	20% du HT 40 638,67 €
Région ( <i>Sécurisation des Espaces publics</i> )	50% du HT 101 596,67 €
FCTVA	16,404% du TTC 39 998,20 €
<b>Aurillac AGGLO</b> <b>Autofinancement</b>	- <i>Solde pour équilibre</i> <b>61 598,47 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b> <b>OPERATION</b>	<b>243 832,00 €</b>

Une convention de partenariat sera établie avec chaque commune concernée, précisant les modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation des équipements.

Un comité de suivi intercommunal sera mis en place pour évaluer l'efficacité du dispositif et proposer des ajustements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public en 2 tranches de travaux ainsi que les plans de financement et les demandes de subventions s'y rapportant, tels que décrits ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 015-241500230-20251215-DEL\_2025\_194-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.